

Drincham: le taux des taxes communales ne change pas.

Voici les principales décisions adoptées lors de la dernière réunion du conseil municipal sous la présidence de Luc Waymel, maire.

Le budget 2014 a été adopté. Il s'équilibre à 200 676 € en section de fonctionnement et à 115 561 € en section d'investissement.

Les taux des trois taxes communales restent inchangés à 8,97 % (taxe d'habitation), 11,09 % (foncier bâti) et 30,33 % (foncier non bâti). Le produit s'élèverait à 36 103 €.

L'ensemble des subventions aux associations a été reconduit pour un total de 2 536 €. Deux euros par habitant sont réservés à la gestion de la médiathèque, selon la demande du conseil général.

En investissement, 17 000 € sont notamment réservés aux opérations liées à l'enfouissement des réseaux. Sont prévus également des acquisitions de matériel pour 6 716 € et des travaux de bâtiments et de mise en accessibilité pour 27 000 €. L'aménagement d'un columbarium au cimetière, suite à la demande des habitants, est également à l'étude.

Luc Waymel est désigné grand électeur pour représenter la commune auprès du SIDEN-SIAN pour les compétences production et distribution de l'eau potable. Pascaline Reumaux et Agnès Laforce sont élues déléguées de la commune auprès de la médiathèque.

Le conseil municipal a approuvé l'octroi de cinq délégations au maire, liées aux concessions dans le cimetière, aux dons et legs, au droit de préemption urbain, au renouvellement de l'adhésion aux associations ainsi qu'à la création de régies.

La commission d'appel d'offres a été constituée (titulaires, Bernard Denécker, Régis Outtier et Christophe Bécuwe ; suppléants, Véronique Sename, Maryline Regnard et Pascaline Reumaux). Des propositions de délégués seront transmises au centre des impôts pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Quatre commissions verront le jour : urbanisme ; école et jeunesse ; voirie, travaux et matériel ; communication.

Des commissions seront créées au niveau de la Communauté de communes des Hauts de Flandre. Il conviendra de se positionner à raison d'un conseiller par commune et par commission.

Un point est fait sur la voirie communale. GRTGAZ, conformément à ses engagements, a procédé à des travaux de réfection et de rechargement en cailloux de voies non bitumées. La Communauté de communes des Hauts de Flandre est intervenue sur la Speel Straete.

Des dispositions devront être prises pour prévenir les accidents dans le sentier de l'École en raison de la vitesse excessive des engins à moteur.